

JEUNES FILLES INCURABLES DE L'ABBAYE D'AINAY; COMPTE-RENDU DE L'ADMINISTRATION. RAPPORT DU DOCTEUR THÉODORE PERRIN, MÉDECIN DE L'ÉTABLISSEMENT.

Le titre de cette brochure en indique assez le contenu et l'objet. L'auteur a voulu initier le public à l'administration financière et médicale d'une des fondations les plus intéressantes de notre ville. Dès les premières pages, la pensée qui a présidé à la création de l'établissement des jeunes filles incurables est bien caractérisée par l'auteur du rapport quand il dit : que c'est là œuvre de bienfaisance essentiellement chrétienne. Grâce au christianisme, nous sommes loin, ajoute-t-il, de cette époque où la médecine grecque proclamait comme un axiôme : « *que les maladies incurables ne regardent pas la médecine, et ne font point partie du domaine de l'art de guérir.* » On comprend mieux aujourd'hui que les hommes étant tous, à quelques égards, faibles et infirmes, ont tous indistinctement droit à la compassion ; on n'ose plus, comme les Spartiates, sacrifier les nouveau-nés atteints de difformités ; on a cessé de traiter les aliénés comme des criminels ; les incurables aussi ont leurs lieux de refuge, pieux témoignages de la fraternité humaine ; visible enseignement qui doit rappeler sans cesse que, là où la science perd son efficacité, la pitié peut encore continuer ses soins et ses consolations.

Rappelons à nos lecteurs que l'établissement des filles incurables a été fondé en 1819 par mademoiselle Adèle Perrin (1), noble et digne personne dont on ne saurait trop bénir la mémoire. Les commencements de l'œuvre furent petits. La vénérable fondatrice qui s'y donna toute entière n'avait que des ressources insuffisantes. Heureusement que la charité aussi a sa salutaire contagion : aux premiers dons incomplets d'autres dons s'ajoutèrent, et on est venu ainsi avec le temps à ouvrir un asile assuré à cent jeunes incurables.

(1) M^{lle} Adèle Perrin était sœur de M. le docteur Théodore Perrin, médecin actuel de l'établissement, et de notre habile typographe, M. Louis Perrin.